

Bern/Lugano/Lausanne/Zurich, le 21 octobre 2015

Contre la punition des intoxications à l'alcool

La Commission des affaires sociales et sanitaires (CSSS-N) doit décider demain du sort de l'initiative parlementaire « Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement » qui vise à punir les personnes souffrant d'intoxications à l'alcool. Le Conseil fédéral s'oppose à cette mesure qui pourrait décourager les personnes concernées de se faire soigner, mettant ainsi leur vie en danger. L'ensemble des acteurs socio-sanitaires et plus particulièrement les spécialistes des addictions le soutiennent avec force.

L'ensemble des acteurs de la santé, les professionnels des addictions et de la prévention ainsi que les cantons soutiennent le Conseil fédéral dans son rejet de l'initiative qui propose de punir les personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool. Dans sa prise de position, le Conseil fédéral s'inquiète des répercussions sérieuses qu'elle pourrait avoir sur la santé des assurés. En effet, pour des raisons de coûts écrit-il : « (...) *les jeunes et les personnes de condition économique modeste en particulier s'exposeraient, avec une telle réglementation, à ne pas être hospitalisés (..)* », pouvant entraîner par la suite des interventions médicales plus coûteuses et complexes.

L'intoxication alcoolique comporte des risques importants et peut conduire jusqu'au décès. Lorsqu'aucune aide d'urgence n'est apportée aux personnes qui en ont besoin, les conséquences peuvent ainsi être dramatiques. Les personnes les plus fragiles de notre société seraient les premières à encourir ce risque. Alors que l'ivresse ponctuelle tend à progresser (Monitoring suisse des addictions, octobre 2015), il serait dommageable de restreindre l'accès aux soins, d'autant que des solutions efficaces existent pour réduire ce problème. Il est temps de dépasser cette fausse bonne idée pour regarder la réalité en face. Nous devons venir en aide aux personnes en difficulté au lieu de les punir davantage.

Les associations de professionnels des addictions et les milieux de la prévention soutiennent le Conseil fédéral et le remercient pour la qualité de son analyse. Ils demandent au nouveau Parlement de réfléchir aux conséquences de son vote avant de se rallier à une proposition populiste irréaliste, qui occasionnerait de grosses charges bureaucratiques, et dont les effets pourraient se révéler délétères.

Contacts :

F : Jean-Félix Savary (GREA), 079 345 73 19 ; Corine Kibora (Addiction Suisse), 079 730 60 75
D : Petra Baumberger (FS), 079 384 66 83 ; Irene Abderhalden (Sucht Schweiz), 021 321 29 81
I : Jann Schumacher (Ticino Addiction), 079 500 74 23